

MISE A L'HONNEUR

LA REGIE ELECTRIQUE

La naissance de la Régie électrique

Le **29 juillet 1923**, le Maire de la Villeneuve au Chêne, Théodule Boudaille, convoque en séance extraordinaire son conseil municipal pour examiner la possibilité d'offrir aux habitants l'électricité à domicile.

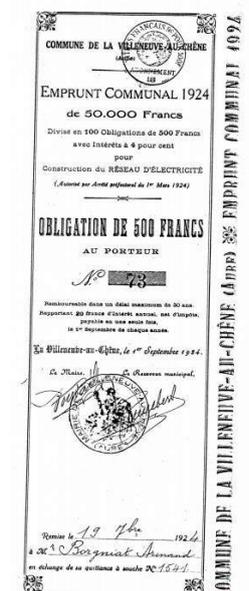


A cette époque, une ligne haute tension, gérée par la Société Lyonnaise Electrique, traversait la commune. Le problème est que cette société ne se chargeait que de la vente de l'électricité. La Commune devait donc prendre à sa charge la construction et l'exploitation du réseau de distribution. C'est ainsi qu'est née la régie électrique.

Le projet d'énergie électrique sera approuvé en séance le **10 février 1924** en présence de Mrs Théodule Boudaille, Charles Guichard, Ernest Beauvalet, Jules Beauvalet, Gaston Sautriot, Adolphe Persil, Alfred Vioche, Joseph Bailly et Elysée Crossette.

Ce projet regroupant l'installation du réseau basse tension et un transformateur a été évalué à **58 924.85 francs**.

Ce montant a été financé par une subvention de l'agriculture, une somme de 18 500 frs provenant des fonds libres de la commune et un emprunt communal de 50 000 frs au taux d'intérêt de 4%, amortissable sur 30 ans, contracté auprès de **14 prêteurs habitants la commune**.



L'emprunt sera rapidement remboursé par la vente d'une propriété communale provenant du legs de Monsieur Angel Blet.



(Propriété actuelle de M. et Mme Drouot)



Cinquante et un foyers solliciteront un raccordement. Les branchements et compteurs seront à la charge des habitants demandeurs.

Département de l'Aube
 Arrondissement de Bar-sur-Aube
 RÉGIE ÉLECTRIQUE LA VILLENUEVE-CHÔNE
 Etat Des branchements et Compteurs. (Relevé).-

N° d'ordre	Noms et prénoms	Nature du Branchement	Longueur du Branchement	Quantité de Compteurs demandés	Quantité de Compteurs accordés	Observations
1.	Koche Alfred..	2 fils.	9 ^m	3A		
2.	Veuillemin (Rue de)	-	7 ^m	3A		
3.	Kaladier (Boulevard)	-	10 ^m	3A		
4.	Boudaille (Rue de)	-	10 ^m	3A		
5.	Koche Lucien..	-	11 ^m	3A		
6.	Chuilier (Rue de)	-	15 ^m	3A		
7.	Rosette Gustave.	-	10 ^m	3A		
8.	Legros Gustave.	-	10 ^m	3A		
9.	M. Bailly..	-	15 ^m	3A		
10.	Charbonnier Louis.	-	15 ^m	3A		
11.	Kellain (Rue de)	-	12 ^m	3A		
12.	Ferrière..	-	15 ^m	3A		
13.	Lautriot Edmond.	-	15 ^m	3A		
14.	Moreau Roger.	-	10 ^m	3A		
15.	Ollier Jules.	-	10 ^m	3A		
16.	Dupont Ernest.	-	15 ^m	3A		
17.	Boutier Henri.	-	15 ^m	3A		
18.	Legros Victor.	-	8 ^m	3A		
19.	Loyer Jules..	-	10 ^m	3A		
20.	Delahache (Rue de)	-	10 ^m	3A		
21.	Jacquard Lucien.	-	21 ^m	3A		
22.	Blugot Blanche.	-	17 ^m	3A		
23.	Arnoult Camille.	-	41 ^m	5A		

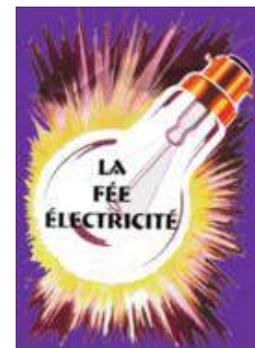
N° d'ordre	Noms et prénoms	Nature du Branchement	Longueur du Branchement	Quantité de Compteurs demandés	Quantité de Compteurs accordés	Observations
24.	Rosette Paul..	2 fils.	65 ^m	3A		
25.	Beauvalet (Rue de)	-	32 ^m	3A		
26.	Richemont Joseph.	-	60 ^m	3A		
27.	M. Debauche.	-	16 ^m	3A		
28.	Brugère (Rue de)	-	33 ^m	3A		
29.	Guichard Léon.	-	42 ^m	3A		
30.	Lautriot Gaston.	-	17 ^m	3A		
31.	Felisset (Rue de)	-	8 ^m	3A		
32.	Giardin (Rue de)	-	19 ^m	3A		
33.	Kellain (Rue de)	-	26 ^m	3A		
34.	Guichard Charles.	4 fils.	15 ^m	3A		
35.	Robin Paul.	-	10 ^m	3A		
36.	Crossette (Rue de)	-	6 ^m	3A		
37.	Brunet (Rue de)	-	10 ^m	3A		
38.	Boutier Ernest.	-	22 ^m	3A	15	
39.	Guichard Lucien.	-	36 ^m	3A		
40.	Crossette Georges.	-	33 ^m	3A		
41.	Hesseberg Charles.	-	31 ^m	3A	10A	
42.	Kinot Albert.	2 fils.	23 ^m	3A		
43.	Kilmant (Rue de)	2 fils.	10 ^m	3A		
44.	Brugère Gabriel.	2 fils.	39 ^m	5A		
45.	Kinot Albert.	3 fils.	25 ^m		10A	Corr.
46.	Boutier (Rue de)	3 fils.	10 ^m		10A	Corr.
47.	Arnoult Camille.	3 fils.	12 ^m		30A	Corr.
48.	M. Baudouin.	2 fils.	12 ^m	3A		
49.	Bouvier (Rue de)	2 fils.	24 ^m	3A		
50.	Blanchet Joseph.	2 fils.	24 ^m	3A		
51.	Léonard (Rue de)	2 fils.	42 ^m	3A		

Fait à La Villeneuve-Chône, le 18 Janvier 1925.

Le Directeur Dupuy

Le 25 janvier 1925 à 4 heures du soir a lieu l'inauguration et la mise en service du réseau de distribution publique d'énergie électrique communal ainsi que sa remise au conseil d'administration de la Régie chargé d'en assurer l'exploitation.

Le 10 février 1937, la commune adhère à la constitution d'un syndicat départemental regroupant les syndicats intercommunaux et les communes électrifiées du département.



Comment et par qui est administrée la Régie électrique ?

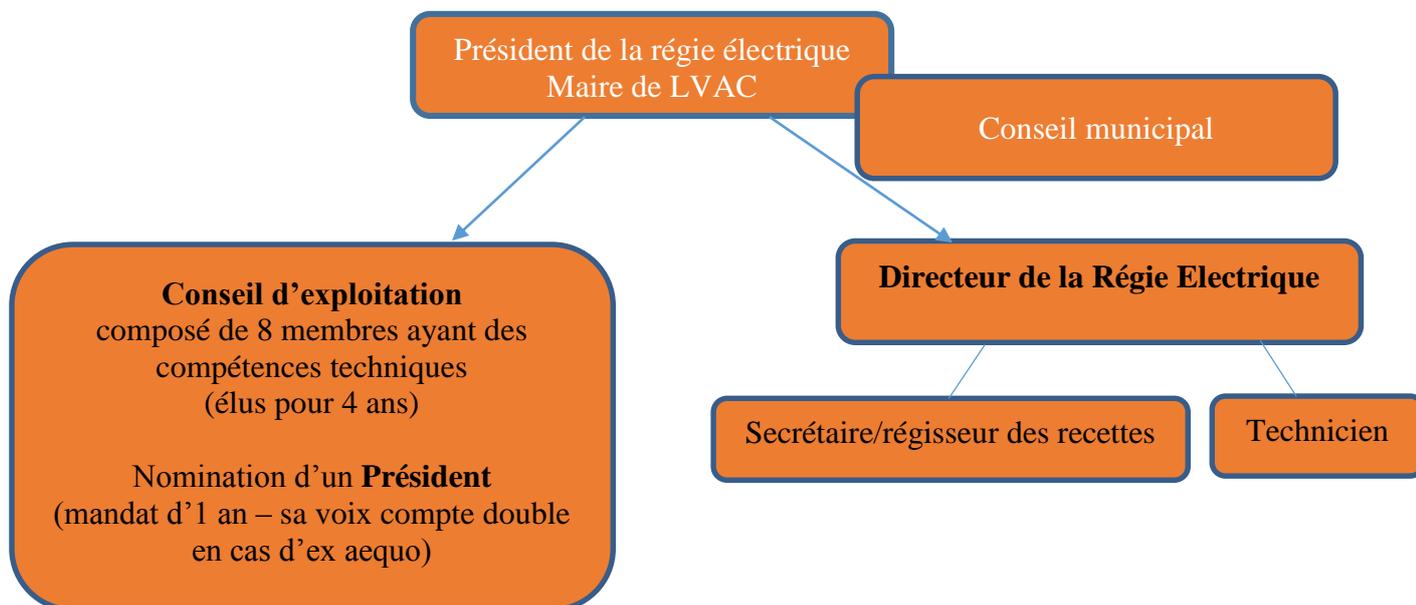
La régie est administrée, sous l'autorité du Maire/ordonnateur de la régie, par un **conseil d'exploitation et un directeur** pour lequel le Maire donne délégation de signatures pour les actes relevant du fonctionnement de la régie. Ce dernier n'a pas de voix délibérative.

Elle est dotée d'une autonomie financière et dispose d'un budget distinct du budget communal. Le Maire étant le représentant légal de la régie, le président du conseil d'exploitation et le directeur de la régie doivent présenter leur budget et leur compte administratif aux membres du conseil municipal.

Le surplus de l'excédent des recettes de la régie, sous déduction des sommes nécessaires pour son fond de roulement, est versé au budget de la commune.

L'ensemble de leurs délibérations doivent être entérinées par le conseil municipal.

Le conseil d'exploitation est consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général relevant du fonctionnement de la régie électrique.



Historique :

Le **15 juin 1950**, Elisée Grandin est nommé Directeur de la régie électrique à la place d'Albert Vinot.

En **octobre 1980**, Georges Débouché, régisseur des recettes de la régie électrique, est remplacé par Roland Brunet.

Le **13 décembre 1985**, le conseil municipal, sous la présidence du Maire Roger PORTIER, approuve la proposition de passer de 4 à 8 membres du conseil d'exploitation de la régie électrique. La régie électrique est composée ainsi d'un Directeur (Elisée GRANDIN) et de 8 membres (Mme Calmus, Mrs Robert Bernand-Crossette, Henri Gobancé, Denis Jacquard, Maurice GARNIER, André Planson, Didier Marchais et Henri Paillotte).

Le **20 juin 1991**, il est décidé d'habiliter une personne aux réparations. C'est M. **Laurent Egger** qui sera retenu.



Le **31 décembre 1992**, Mrs Elisée Grandin, Directeur, Robert Bernand-Crossette, Président du conseil d'administration et Roland Brunet, secrétaire, démissionnent de la régie électrique.

Le **9 février 1993**, Jean-Paul Villain est nommé Directeur, Bruno Boutiot Président du conseil d'exploitation et Dany Doré, secrétaire.



(Dany Doré, Elisée Grandin, Roland Brunet, Robert Bernard-Crossette, Jean-Paul Villain, Hervé Marot)



Le **14 septembre 2000**, Hervé Marot devient Président du conseil d'exploitation.

Le **15 avril 2014**, suite aux dernières élections municipales, **Jésus Cervantes**, Maire de LVAC devient de droit Président de la régie électrique communale.



Nicolas Marciset
est Président du conseil d'exploitation
depuis le 31 octobre 2012.

Le **1^{er} décembre 2014**, **Daniel Martry** remplace Jean-Paul Villain au poste de Directeur de la régie et **Dominique Grados** devient secrétaire.



Ses interventions

En **1925**, nos élus ont fait le pari d'investir lourdement sur l'avenir en alimentant en électricité basse tension les habitants du village. A cette époque, l'éclairage se cantonnait principalement à l'éclairage public. Avec l'apparition de la « fée électricité » dans les foyers, les Villeneuvois découvrent rapidement le confort qu'apporte l'électricité chez soi. L'électricité ne cessera de se développer avec l'apparition de nouveaux équipements tels que la cuisinière, le fer à repasser, les machines à laver, créant ainsi de nouveaux besoins.

L'électricité devient vite indispensable aux populations.

La régie électrique a dû s'adapter à cette évolution et anticiper sans cesse pour le bien-être de sa population.



En bref :

1949 – renforcement du transformateur communal de distribution

1972 – changement de tension du réseau de distribution électrique portée à 220/380 volts

1973 – Réfection et extension du réseau d'éclairage public (coût 44 834 frs)

Le **31 mai 1975**, les membres de la régie électrique décident à l'unanimité de ne pas prendre en charge l'électrification du lotissement HLM « Parc du château » qui va accueillir, dans un premier temps, 10 pavillons. Il faudra attendre 2012 pour que les habitants des lotissements « Parc du château » et « la Charbonnotte » soient intégrés dans la clientèle de la régie électrique et non plus dans celle d'EDF.

1979 – Installation d'un transformateur de courant électrique au carrefour Grande rue/Rue aux Chèvres

1983 – Mise en place d'un éclairage du monument aux morts financé par la régie électrique

1992 – Extension de l'éclairage public rue Piémont et rue du Moulin

2007 – Alimentation d'un pylône de radio télécommunication SNCF de la ligne Paris-Bâle, situé sur le territoire de Briel sur Barse en limite de la commune de LVAC, permettant de vendre l'électricité à Réseaux Ferrés de France

2010 – Prise en charge de l'éclairage des deux abribus

2010 - Pour accroître la capacité du réseau public de distribution et faire face à des coupures d'électricité répétées, lors de consommation excessive en hiver, il est installé un transformateur moyenne et basse tension/cabine basse rue de la Pierre qui viendra suppléer le transformateur situé à la mairie pour alimenter la rue de l'église, la rue des maisons neuves, la RD 19 et rue de Briel.



2011 et 2012 – Les membres de la régie électrique décident, à l'unanimité, de reverser à la collectivité de rattachement, soit la commune de LVAC, la somme de 17 000€ issue de l'excédent du compte d'exploitation.

La régie électrique est consultée pour avis technique sur tous les projets ayant une portée sur le réseau électrique de la commune. Tel fut le cas lors des travaux de faisabilité du lotissement et du cimetière au lieu-dit « les Sablons » en **2002** et lors de la réfection de la Grande rue avec l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité, le renforcement de l'installation communale d'éclairage public et les travaux sur les installations de communications électroniques en **2012**.

Plus récemment, le **30 septembre 2014** le conseil d'exploitation a décidé de contribuer aux travaux de renforcement de l'installation d'éclairage public en versant à la commune une subvention exceptionnelle de 12 000€.

S'ajoute, aux retours financiers à l'autorité de tutelle, le fait que le prix du Kwh est plus avantageux que les tarifs pratiqués par EDF.



Maintenance et dépannage du réseau électrique

Depuis 2011, cette prestation de service est assurée par la SICAE de Ray-Cendrecourt à Vesoul (Haute-Saône).

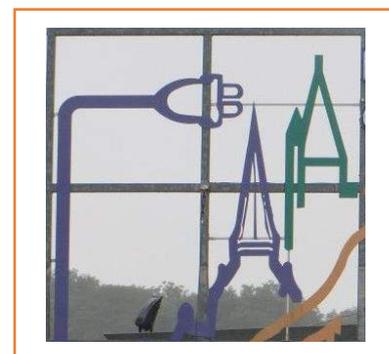
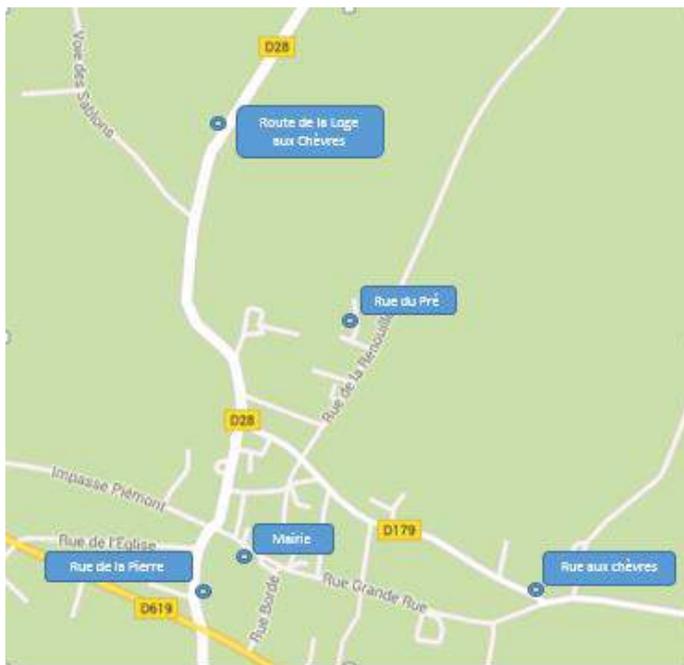
Maintenance et entretien du réseau d'éclairage public

Ces travaux sont réalisés par la société Santerne sous la responsabilité du SDEA.

Les relevés de compteurs, pour la facturation, sont effectués par Laurent Egger

Emplacements des 5 transformateurs sur la commune

(4 en cabine et 1 sur poteau)



Le mot du Président de la Régie-Maire de la Commune

Depuis septembre 2014, la régie électrique de notre commune a considérablement renouvelé son bureau.

Sous la direction de Daniel Martry et avec l'aide de sa secrétaire Dominique Grados, nous entrons dans une nouvelle aire.

Nous sommes installés au premier étage de la mairie et dotés d'équipements informatiques nouveaux.

Les membres du conseil du bureau, sous la houlette du président du conseil d'exploitation, ont établi le budget 2015 et présenté les principales orientations de travail.

La consolidation de nos relations avec nos partenaires actuels est une priorité. Pour cela, la décision de renforcer notre outil informatique a été décidée.

En effet, la future modernisation de nos compteurs électriques, imposée par la réglementation, nous oblige à l'acquisition de logiciels plus performants. C'est donc naturellement que nous investirons massivement dans ce domaine pour que la transition se passe au mieux.

Je remercie vivement la nouvelle équipe pour son implication de tous les instants.

M. Jésus Cervantes

Aurélié MAROT
Avec la participation d'André Planson et de Daniel Martry